|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

# 40ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**EXAMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L’HOMME AU SOUDAN DU SUD**

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

***Projet, vérifier au prononcé Genève, 31 Janvier 2022***

 ***9h00-12h 30***

**Monsieur le Vice-Président**,

Le Togo prend note des progrès accomplis par le Soudan du Sud depuis son précédent passage l’EPU en dépit d’un contexte socio-politique et économique difficile lié aux facteurs aussi bien endogènes qu’exogènes.

Ma délégation se félicite notamment de la ratification de la Convention relative au statut des apatrides, ainsi que la Convention relative au statut des réfugiés et son Protocole facultatif.

Le Togo encourage le Soudan du sud à poursuivre, avec l’appui de tous les partenaires techniques et financiers, sur cette lancée et recommande, ce qui suit :

* Ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que le Protocole facultatif s’y rapportant ;
* Prendre davantage de mesures nécessaires pour prévenir et faire cesser les pratiques de mariages forcés, en s’attaquant à leurs causes profondes et veiller à ce que les cas de mariages forcés fassent l’objet d’enquêtes et, si nécessaire, de poursuites.

Le Togo souhaite, enfin, plein succès au Soudan du Sud pour cet examen.

**Je vous remercie !**